

Marc Bonneville

# LES PAROISSES ENTRE ANCIENNE ET NOUVELLE FIGURES DE LA PROXIMITÉ

L'ADAPTATION DES SERVICES LOCAUX À LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES URBAINS

Le regroupement des paroisses, déjà largement engagé dans de nombreux diocèses, induit un important remodelage de l'organisation territoriale de l'Église catholique. Justifié par la diminution démographique des effectifs du clergé, il ne se limite pas à la fabrication de nouveaux territoires institutionnels : il conduit aussi à repenser la proximité traditionnelle qu'entretenait l'institution avec les populations locales et des territoires établis de longue date. Il y a encore peu de temps, la paroisse était à la fois un territoire et une communauté de pratiquants organisés autour d'un édifice et d'un curé, dans une proximité qui semblait aller de soi. Cette confusion – au sens étymologique du mot – a progressivement été remise en question par la baisse régulière des pratiques, lesquelles ne concernent plus que des minorités, ou par leur transformation en usages intermittents. Si les anciennes paroisses ont survécu dans leurs dimensions territoriales et institutionnelles, leur composante communautaire s'est en revanche effritée ou a changé de contenu. De ce point de vue, le regroupement paroissial ne fait qu'accélérer un mouvement profond de redéfinition des rapports entre l'Église et les sociétés locales. Mais celle-ci ne peut être analysée indépendamment des recompositions qui affectent l'ensemble des pratiques sociales et qui va dans le sens d'une distension des liens avec les territoires de proximité. Dans le cas de l'Église, comme pour d'autres institutions, ces changements ne peuvent être réduits à de simples ajustements territoriaux et fonctionnels. Ils interrogent la nature du lien d'attachement territorial qui tend à s'effacer au profit d'une appartenance communautaire postulée. Mais ils conduisent également au réexamen du fonctionnement de l'institution, de son clergé, de ses missions et de ses rapports avec les catholiques. À cet égard, il est tentant d'établir un parallèle avec la recomposition des services locaux et des territoires institutionnels de l'action

publique aux échelons locaux, même si le cas de l'Église présente des spécificités.

## Le contexte de la recomposition de la ville

Le processus de recomposition des paroisses ne peut ignorer les transformations récentes qui ont affecté l'ensemble des territoires français. De nombreux travaux ont abondamment souligné le renouvellement de la ville, présentée tour à tour comme émergente, dissociée, diffuse ou éclatée, ville à la carte ou en réseaux, ville des intermittences, ville complexe, etc., en faisant référence à la fois aux transformations de l'espace physique de la ville et de ses pratiques. Tous ces qualificatifs ont en commun d'insister sur les effets profonds de la mobilité croissante des personnes et des biens sur la structuration de l'espace urbain. La ville d'aujourd'hui n'est plus la ville compacte, dense, minérale, continue, aux contours nets, mais elle se compose aussi d'un périurbain de plus en plus étalé, éclaté, diffus, discontinu, qui a profondément modifié sa nature et son apparence. Elle associe désormais dans un système unique la ville agglomérée et ses marges diffuses. Être urbain ne correspond plus forcément à habiter en ville, mais à être en relation avec elle pour des activités de travail, de loisirs, de fréquentation de commerces ou de services. Ces relations peuvent être intermittentes et discontinues, mais elles fondent un nouveau type d'appartenance territoriale. Les frontières communales n'ont plus guère de sens dans ce fonctionnement en réseau car les urbains mobilisent et utilisent à la carte l'ensemble des ressources urbaines auxquelles ils ont accès, en développant des pratiques de « zapping » sans cesse modifiées. La déconnexion et la disjonction entre

*Les Annales de la recherche urbaine n° 90, 0180-930-IX-01/90/p. 190-198 © METL.*

les lieux de résidence et ceux affectés au travail, aux loisirs, à l'éducation ou au commerce, sont devenues les modèles dominants. La multi-appartenance territoriale et la multi-fréquentation des espaces se sont imposées grâce à la mobilité (surtout automobile). L'accessibilité a ainsi remplacé les proximités et recomposé les solidarités spatiales pour une part importante des populations urbaines. La vitesse de déplacement s'est substituée à la densité pour permettre le développement des interactions et des intégrations sociales, mais elle a également généré des processus d'exclusion pour les populations peu mobiles.

La mise en mouvement de la géographie traditionnelle des villes a ainsi modifié les liens de proximité spatiale et sociale unissant les sociétés locales et les institutions à des territoires clairement identifiés. Les zones urbaines, quartiers centraux, péri-centraux, banlieues et périurbain, se sont recomposées sous l'effet des dynamiques de rupture des proximités et de multi-appartenances territoriales, en faisant apparaître de nouvelles polarités périphériques. Mais cette recombinaison a aussi des effets sociaux majeurs sur les groupes sociaux et leurs pratiques. La mobilité a contribué à brouiller la géographie sociale des villes en redistribuant dans l'espace les résidences, les emplois, les commerces et les services. Cette nouvelle configuration de l'espace urbain correspond aussi à la complexification des statuts sociaux, et au développement de pratiques sociales de plus en plus différenciées et individuelles. Il est évident que ces évolutions ont également affecté le rapport aux territoires de l'Église catholique, comme c'est le cas pour les communes, et qu'elles appellent des ajustements de son fonctionnement.

## La re-territorialisation des services

Si les recombinaisons territoriales ont engendré une redistribution des populations, elles ont aussi affecté les systèmes et les modes de dispense des services publics et privés à ces populations. Certains de ces services, de par leur nature, étaient – ou sont encore – fortement territorialisés par des relations étroites de proximité avec les usagers. On pourrait évoquer ici l'école, les services de santé, les modes de garde des petits enfants et l'ensemble des services à la personne (plus ou moins publics) qui fonctionnaient ou fonctionnent encore selon ce modèle. Or la recombinaison des territoires et des pratiques sociales remet en cause les dispositifs anciens des services. Ainsi, l'implantation des ménages avec enfants dans le périurbain a-t-elle transféré vers ces espaces les demandes de services, alors que les quartiers centraux sont de plus en plus occupés par des ménages d'une ou deux personnes, souvent plus âgés.

Cette évolution induit de nouvelles demandes pour l'organisation territoriale des services. Pour simplifier,

on peut y voir le passage d'une organisation des services dense et maillée, celle de la ville traditionnelle, à une autre plus espacée autour d'équipements polarisés ou disséminés. Cette évolution remet en cause la pertinence de l'ensemble des entités territoriales, qu'elles soient situées dans les secteurs centraux ou périphériques, ainsi que leur fonctionnement : la part ajoutée



*Le père Mario Faurie, le « curé des Pentes » dans sa cure attenante à l'église St-Polycarpe, Lyon.*

de la proximité spatiale se recompose, se distend, et l'attachement local paraît désormais moins important que l'accessibilité au service, même si la composante territoriale ne constitue qu'un des aspects particulièrement visible des changements sociaux et des modes de vie.

L'implantation des services ne peut cependant s'opérer par simple reproduction des modes qui caractérisent la ville dense ou l'espace rural. Elle doit assurer d'autres modes de présence et de proximité pour s'adapter à d'autres caractéristiques spatiales et sociales. Il s'ensuit une réorganisation fonctionnelle des services, mais aussi une interrogation substantielle sur l'essence même et la forme des services rendus. Elle conduit à modifier la nature de leurs prestations traditionnelles



*Cathéchiste laïque.*

vis-à-vis des usagers et des territoires et par là, à remettre en question les logiques internes des institutions.

## La remise en question de la territorialité des paroisses

L'organisation des services assurés par l'Église dans le cadre des paroisses se caractérisait jusqu'ici par le maintien d'un maillage très fin et d'une proximité physique des modes d'action, grâce à sa capacité à mobiliser des ressources humaines intermittentes in situ (associations et « mouvements », institutions relais, diacres, laïcs engagés, etc.). L'Église associait ainsi une organisation très hiérarchisée et des éléments d'auto-organisation communautaire. Mais aujourd'hui, ce dispositif est confronté à des processus de recomposition fonctionnelle et de re-territorialisation qui remettent en cause l'organisation – parfois millénaire – et institutionnelle des paroisses :

- en premier lieu, la diminution du nombre des prêtres pose à l'Église le redoutable problème de la pérennité de la desserte des paroisses. En France, le nombre de prêtres âgés de plus de 60 ans étant ainsi passé de 73 % à 94 % de 1974 à 1996, les prévisions démographiques montrent qu'à brève échéance, le nombre de paroisses desservies est appelé à se réduire très fortement, comme c'est déjà le cas dans les zones rurales ;
- le redéploiement des habitants vers les espaces péri-urbains moins équipés en services de l'Église, alors que les quartiers centraux, qui perdent des habitants ou vieillissent, sont à présents parfois suréquipés, sinon

en prêtres du moins en locaux (églises trop nombreuses et sur-dimensionnées, locaux gérés par des congrégations) ;

- l'Église doit aussi prendre en compte l'évolution sociologique de sa « clientèle » et de ses comportements :

- la diminution de la pratique religieuse régulière des paroissiens correspond au passage d'un modèle où la majorité de la société était pratiquante (catholicisme « sociologique ») et s'adressait de façon indifférenciée aux fidèles, à un autre modèle où la pratique est devenue minoritaire ;

- c'est aussi l'abandon d'un modèle dans lequel les « services » étaient dispensés aux populations qui les recevaient de façon plutôt passive, selon une conception qui, par analogie, pouvait être rapprochée de celle des services publics dispensés par la commune<sup>1</sup>. Cet abandon marque le passage vers un autre modèle d'essence communautaire, où la communauté des fidèles est de plus en plus associée, active, voire militante, et co-productrice des services ;

- l'Église fait le constat que la « demande » s'est complexifiée et qu'elle est devenue plurielle, comme on l'observe pour d'autres services. L'offre doit ainsi répondre à des attentes diversifiées et souvent contradictoires. La mobilité et la volatilité accrue de certains

1. Les spécialistes de l'analyse des services publics locaux (SPL) distinguent parmi ceux-ci ceux qui sont assurés à titre gratuit par les collectivités locales, et ceux qui le sont contre paiement du service. Les premiers sont qualifiés de services publics dispensés, les seconds de services publics marchands ou à caractère industriel ou commercial (SPIC).

pratiquants ont affaibli les fréquentations de proximité des paroisses. Certains pratiquants demeurent cependant attachés à des liens de proximité avec le territoire traditionnel de la paroisse représenté par le bâtiment de l'église et l'existence d'une communauté locale, par réflexe identitaire ou communautaire, ou parce qu'ils sont peu mobiles. Mais d'autres sont plus volatiles et « zappent » d'une paroisse à l'autre selon leurs préférences ou choix sélectifs, selon les opportunités d'horaires de messe ou selon des appartenances plus anciennes ; d'autres s'inscrivent dans des fréquentations intermittentes ou n'ont plus de pratiques régulières, développant ainsi des pratiques plus individuelles de multi-appartenance. Certains privilégient des lieux et des réseaux affinitaires qui échappent aux territoires paroissiaux de proximité, mais qui esquissent d'autres types d'organisation communautaire.

## La recomposition des territoires paroissiaux et leurs effets

La création de « paroisses nouvelles » regroupant les anciennes entités et desservies par un ou plusieurs prêtres constitue la réponse la plus visible apportée par l'Église pour faire face à la diminution du nombre des prêtres. Ces recompositions sont déjà largement engagées et réalisées dans bon nombre de diocèses, plus avancées dans les secteurs ruraux que dans les villes parce que la pénurie de prêtres y est plus accusée<sup>2</sup>. Mais la réorganisation territoriale de l'Église aux échelons locaux ne peut se limiter à un simple problème d'ajustement arithmétique. Elle doit également tenir compte de la modification de la nature du service demandé et de l'affaiblissement des relations de proximité dans la délivrance de ce « service ». Elle suscite ainsi de multiples questions qui rejoignent les problématiques classiques des services locaux aux usagers.

L'abandon du modèle traditionnel de proximité – une paroisse par commune ou par quartier –, au profit de nouvelles paroisses issues du regroupement des anciennes entités, amène à poser des questions couramment évoquées dans la construction de l'intercommunalité. Quelle taille et quels périmètres doit-on choisir pour les territoires « institutionnels » des nouvelles paroisses ? Cette question ne peut être résolue par une arithmétique simple qui consisterait à établir un simple ratio entre le nombre de prêtres et celui des paroisses existantes. La « bonne » maille et le « bon » périmètre de l'inter-paroissialité doivent aussi rechercher le meilleur ajustement entre périmètres institutionnels et logiques fonctionnelles ou identitaires. Selon les démarches et les logiques d'assemblage adoptées par les diocèses, on retrouve ici des paramètres qui ont été utilisés pour définir les intercommunalités : effectifs démographiques des paroisses et des communes, bassins de vie et d'emploi, accessibilité évaluée

en temps de parcours, volonté de « mixage » des populations, etc. Le rapprochement avec la façon dont ont été composés les « pays » issus de la loi de 1992 apparaît comme particulièrement pertinent en raison du poids accordé aux représentations territoriales collectives : les références aux « pays », voire aux cantons, aux communautés de vie, aux identités culturelles, identitaires et historiques sont souvent mobilisées, mais également les arbitrages entre les intérêts locaux et les jeux des acteurs locaux, qui prennent parfois le pas sur les critères statistiques. On observe aussi les mêmes difficultés pour établir des limites et pour trancher sur le rattachement à telle ou telle nouvelle paroisse.

À travers le regroupement, c'est le problème de la conception de la nouvelle unité qui est posé. Plusieurs modèles coexistent, en particulier dans les zones rurales et périurbaines :

- celui de la nouvelle paroisse qui siège dans une seule des anciennes paroisses, modèle centralisé qui désormais ne propose plus qu'un seul lieu de culte. Elle fait alors disparaître les anciennes paroisses et n'utilise plus leurs bâtiments de façon régulière. Mais dans ce cas, que deviennent ceux-ci et quels relais ou activités peut-on y maintenir ?
- Le modèle constituant une nouvelle paroisse, à l'intérieur de laquelle les anciennes paroisses et églises continuent d'être desservies régulièrement, mais avec une fréquence moindre, par une équipe sacerdotale unique, avec une gestion unifiée des services, des biens et de l'économie paroissiale. Cette situation est la plus fréquente dans les zones urbaines où les effectifs à desservir restent potentiellement plus consistants, même si le ratio entre le nombre de prêtres et les effectifs de population y est généralement plus défavorable.
- Le modèle qui crée une nouvelle paroisse mais qui dessert les anciennes paroisses selon un système tournant chaque dimanche. Ce modèle est plus fréquent dans les zones rurales de faible densité démographique.

Au-dessus de ces regroupements à la base, des échelons supra paroissiaux (anciens ou recomposés) correspondent à des niveaux de gestion territoriale supérieurs. Selon les diocèses et les régions, il peut s'agir de doyennés, de secteurs, d'unités (secteurs, ensembles, communautés) pastorales, proposant de 2 à 4 niveaux de regroupement à l'intérieur d'un diocèse.

Le parallèle avec la réorganisation des niveaux territoriaux de gouvernement apparaît clairement<sup>3</sup>. En effa-

2. Sur ce point, voir en particulier : Bertrand J.-R., Muller C. (dir.), (1999), *Régions et territoires*, Paris, L'Harmattan ; Elineau D., (2000), *Église, sociétés et territoires : paroisses et paroissiens dans les pays de la Loire*, thèse de Géographie sociale, Université du Maine.

3. Sauf que dans le cas de l'Église catholique ces niveaux sont insérés dans un dispositif de nature plutôt hiérarchique, ce qui n'est pas le cas entre les communes, les cantons, les pays, les arrondissements, les départements et les régions, selon le principe républicain qui postule qu'il ne peut y avoir de tutelle d'une collectivité locale sur une autre.

çant les paroisses anciennes, l'Église catholique prend acte de l'inadaptation des anciens territoires à ses nouvelles formes d'action et à ses moyens ; elle compose de nouvelles entités configurées pour son action locale territorialisée. En ce sens, et sous l'aiguillon de la nécessité et de la diminution des pratiques, elle procède de façon plus radicale que l'action publique : en effet, si celle-ci a créé de nouvelles circonscriptions configurées soit pour l'action (pays), soit pour la gestion et l'action (communautés de communes, d'agglomération ou urbaines), elle a laissé en place les anciennes entités, même lorsque celles-ci ne semblent plus adaptées et sont dépouillées d'une part importante de leurs compétences.

## Les enjeux de la recomposition territoriale de l'Église

Les solutions adoptées ne sont pas sans incidences sur les comportements des pratiquants. Elles peuvent contribuer à faire chuter les pratiques régulières en distendant les liens de proximité, en rebutant les populations les moins mobiles et en diminuant l'offre en offices. Elles peuvent induire aussi bien une modification des pratiques qu'une sélection des pratiquants, favoriser les choix affinitaires ou de convenance comme l'intermittence des fréquentations et le « zapping » pour ceux qui ne disposent plus d'offre de proximité. Elles peuvent conduire à une pratique « à la carte », selon les profils des paroisses ou de leurs prêtres (traditionnels, modernistes ou autres), ou selon le profil de leur clientèle. Ces évolutions accélèrent la dissolution des liens et des pratiques de proximité qui caractérisaient les paroisses et qu'évoque l'étymologie grecque du mot signifiant « groupe d'habitations ». Ce qui est aussi remis en cause, c'est l'entité ancienne qui regroupait dans un même lieu l'ensemble des catégories sociales dans sa diversité et qui faisait communauté locale, même si la décomposition de celle-ci est un phénomène bien antérieur. Sur ce point, la remise en cause de la paroisse traditionnelle fait penser à celle des espaces publics, dont la plupart ne sont plus des lieux de rencontre des groupes sociaux diversifiés, mais des espaces mis en scène pour le passant ou l'automobiliste.

Face à cette évolution, l'Église se trouve confrontée à plusieurs types d'enjeux. En premier lieu, la réorganisation territoriale ne concerne en effet pas seulement les offices dominicaux, mais l'ensemble des missions et des structures paroissiales. Dans les nouvelles paroisses, il convient d'assurer la pérennité de services (offices, baptêmes, mariages, funérailles, catéchisme etc.) et des structures d'animation (équipes liturgiques, mouvements d'action, vie associative) en maintenant, autant que possible, des relations de proximité. Il en va de même pour la gestion financière des anciennes

paroisses et de leurs immeubles. L'ensemble de ces activités sont réorganisées dans de nouvelles structures composées au nouvel échelon paroissial qui se substituent aux anciennes : nouveaux conseils économiques paroissiaux, équipes d'animation paroissiales, conseils pastoraux paroissiaux. Cette recomposition des fonctions et des services territoriaux rompt avec les anciens maillages et les vide de leur substance. Cette mutation représente une autre façon de dissoudre les liens de proximité ancestraux et pose un dilemme difficile à l'Église : comment concilier d'une part l'évolution et la baisse des pratiques, le détachement par rapport aux anciens territoires paroissiaux, et d'autre part une certaine continuité dans la présence locale, dans la gestion des héritages patrimoniaux, culturels qui sont les siens et qu'elle n'a plus les moyens d'entretenir?<sup>4</sup>

## Un nouveau modèle communautaire et pluriel

D'autre part, le passage du modèle traditionnel de la proximité-identité à un autre mode de territorialisation conduit à effacer la conception territoriale au profit d'une dimension communautaire moins enracinée dans le local. On peut en effet se demander si les anciennes communautés se réorganiseront sur les nouvelles configurations territoriales qui leur sont proposées, ou si elles adopteront d'autres configurations organisées en réseaux en partie déterritorialisés. On observe ainsi que se mettent en place des modèles communautaires qui tendent à rompre avec les anciennes structures d'organisation en privilégiant les appartenances identitaires et spirituelles plutôt qu'institutionnelles et territoriales, en favorisant des démarches d'adhésion plus personnalisées. On remarquera cependant que certaines actions étaient déjà organisées, depuis longtemps, selon des échelles qui ne correspondaient pas toujours à celles des paroisses : c'était le cas de ce que l'Église appelle les « mouvements » tels le scoutisme, l'Action catholique ouvrière, étudiante, indépendante ou des femmes. Mais cette évolution vers des formes d'activité déconnectées des paroisses semble rencontrer une adhésion croissante de chrétiens qui se détournent des pratiques et des paroisses classiques pour aller vers des formes plus innovantes (groupes de prières dans des lieux privés ou changeants) ou des « mouvements » dont le Renouveau charismatique est une des figures emblématiques. On peut ainsi se demander si les nouvelles paroisses parviendront à récupérer ces groupes et ces pratiques. Particulièrement préoccupée par cet enjeu, la hiérarchie de l'Église incite ces mouvements à se réinvestir dans les paroisses, ce

4. Cette difficulté est bien soulignée dans la thèse de D. Elieau (2000), déjà citée.

qui n'est pas sans provoquer des remous et des conflits entre les paroissiens qui n'ont pas les mêmes conceptions des offices.

La recomposition des paroisses, ajoutée aux évolutions à l'œuvre dans la société française, vient accélérer une dynamique qui a fait bouger les anciens modèles de fonctionnement des paroisses. Tout se passe comme si un verrou avait sauté et que l'on assistait à la mise en place de modèles paroissiaux et communautaires pluriels. Le modèle traditionnel de la paroisse, si tant est qu'il ait jamais existé, est en voie de redéfinition.

Si l'on tente d'avoir une vision prospective des paroisses, les tendances actuelles laissent augurer que les regroupements en cours ne constituent qu'une étape provisoire vers une concentration encore plus accusée. À terme, la diminution du nombre des prêtres ne permettrait d'assurer qu'un nombre limité de lieux de culte et de service réguliers. Dans cette perspective, c'est toute l'organisation des paroisses qui devrait être bouleversée et changer de nature. Une telle évolution posera de multiples questions à l'institution et en particulier certaines qui touchent au dogme : pourra-t-elle continuer à réserver au seul clergé le soin d'assurer les services essentiels ? Les modèles communautaires déterritorialisés s'imposeront-ils en se substituant aux formes paroissiales ?

Pour s'en tenir aux seuls aspects territoriaux, quel sera le modèle de regroupement qui prévaudra ? Ira-t-on vers des regroupements dans les lieux les plus accessibles ou les plus emblématiques, la re-territorialisation se faisant alors au bénéfice des lieux les plus centraux ? Les logiques d'implantation des lieux de culte se rapprocheraient de celles de certains équipements publics ou plus sûrement de celles des religions dites minoritaires. Elles tendraient à associer quelques grands équipements (cathédrales, églises) et des lieux disséminés correspondant à d'autres types de pratiques, répondant ainsi à une diversification accrue des demandes.

Ce scénario posera également la question de la réutilisation des bâtiments culturels désaffectés. La loi de séparation de l'Église et de l'État (1905) offre une protection très appréciable pour ce patrimoine en ne laissant à la charge de l'Église que les bâtiments plus récents. Les communes qui sont propriétaires des églises ont l'obligation de les entretenir si elles ne sont pas désaffectées, c'est-à-dire si elles sont utilisées au moins trois fois par an. Mais cette obligation ne couvre pas les parties intérieures ni les frais de fonctionnement, comme ceux qui concernent le chauffage. Même si les élus et les citoyens sont généralement très attachés à ce patrimoine symbolique qui contribue à l'identité de nos villes et de nos communes, il n'est pas exclu que la vacance prolongée de ces édifices et les coûts incombant aux communes posent un jour la question du recyclage immobilier de certains d'entre eux. Cette

éventualité ouvrirait alors la voie à une ré-affectation pour des usages divers comme on peut le voir en Amérique du Nord.

## Vers une redéfinition des services de l'Église dans l'action locale

La comparaison avec la réorganisation des territoires institutionnels de l'action publique aux échelons locaux, stimulée par les lois récentes<sup>5</sup>, s'impose naturellement. On pourrait objecter que les ingrédients de cette évolution présentent des différences notables s'agissant d'une institution religieuse qui est porteuse d'autres dimensions et valeurs ; mais la territorialisation de l'Église catholique ayant toujours présenté un maillage territorial parallèle à celui des communes, il n'est guère surprenant qu'elle soit, elle aussi, remise en question aujourd'hui.

L'intérêt de ce rapprochement provient également du fait que l'Église assure des services à des populations inscrites dans des circonscriptions locales correspondant souvent aux territoires des communes. Cette mise en parallèle des services communaux et des « services » de l'Église dans les paroisses, des figures et des territoires du maire et du curé, peut apparaître comme une malice ou une provocation. Il ne s'agit pas de nier les différences qui sautent aux yeux ni l'abus taxinomique qui consiste à présenter l'Église comme un simple service local qui aurait à voir avec les services publics locaux. Cependant, comme pour l'intercommunalité, la question de l'inter-paroissialité ne peut être abordée en la réduisant à une simple logique de regroupement et d'optimum géographique. Il convient sans doute de regarder cette question d'une autre manière, en prenant en considération les services et les missions qu'assurent les paroisses, comme on le ferait pour un service public local. Ces services sont-ils tous de même nature ? Doivent-ils être assurés avec les mêmes types de présence et d'organisation, avec les mêmes logiques territoriales ou temporelles ? On perçoit bien que ces fonctions sont différentes selon qu'il s'agit de l'office dominical ou des grandes fêtes, des baptêmes ou des funérailles, du catéchisme, des actions caritatives, etc. Ainsi, à travers la question territoriale, ce sont les mis-

---

5. La multiplication des lois destinées à favoriser la constitution de structures de gouvernement intercommunales est à cet égard révélateur de la prise de conscience de l'inadaptation des territoires communaux à l'organisation des gouvernements locaux. c'est le cas des lois adoptées récemment :  
- loi dite ATR sur l'organisation territoriale de la République du 6 février 1992  
- loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995  
- loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi Voynet) du 25 juin 1999  
- loi sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale (loi Chevènement) du 12 juillet 1999  
- loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000

sions et le fonctionnement de l'Église qu'il s'agit d'interroger : quels sont les services qui doivent être assurés avec régularité ? Quels sont ceux qui s'adressent à tous les pratiquants et ceux qui ne visent que des publics spécialisés ? Ceux qui nécessitent un mode d'action et une présence territorialisés ? Et donc, quels sont les territoires pertinents pour les faire fonctionner et proposer le meilleur service, ou ceux qui peuvent relever d'une organisation en réseaux ?

Pour répondre à ces questions, l'Église peut chercher à proposer des réponses et des territoires d'action à géométrie variable, modulés selon la nature et les exigences des services à dispenser. D'une certaine façon, il s'agirait d'appliquer le principe de subsidiarité – dont on rappellera qu'il est issu du droit canonique – qui vise à déterminer le niveau de gouvernement et d'action en retenant celui qui assure la meilleure efficacité.

## Vers une extension du rôle des laïcs ?

Ces interrogations posent des problèmes plus fondamentaux sur lesquels l'Église éprouve quelques difficultés à se déterminer, parce qu'ils touchent à des questions de fond relatives au fonctionnement de l'institution et à ses dogmes. Ainsi, quels sont les services qui ne peuvent être assurés que par le clergé et, a contrario, quels rôles et quels ministères peuvent être confiés aux laïcs ?

Ces réflexions ont déjà été anticipées par les pratiques qui se sont développées dans les paroisses. En ce qui concerne les services « séculiers », ils ont déjà été largement confiés aux laïcs. C'est le cas des services qu'exercent les conseils économiques paroissiaux, de la tenue des registres de la catholicité, de l'entretien et du gardiennage des bâtiments, de la tenue des permanences au presbytère, de l'organisation de l'information, des visites aux malades, etc.. Mais c'est aussi de plus en plus le cas pour des services dits pastoraux qui relevaient jusqu'ici des compétences sacerdotales. Il en est ainsi de l'organisation de la catéchèse, très souvent déléguée aux laïcs, et pour laquelle l'Église a recruté des permanents qu'elle rémunère pour coordonner cette mission. Les laïcs sont aussi associés à la définition des orientations pastorales dans les équipes d'animation pastorales des paroisses. Ils assument les préparations liturgiques, aux baptêmes, aux mariages et aux deuils, des groupes de prière. Ils assurent même des assemblées sans prêtre (ADAP) (ou dénommées, par un euphémisme optimiste, « en attente de prêtre ») lorsqu'il n'y a pas de prêtre disponible pour les messes ou pour les funérailles.

L'extension du rôle des laïcs correspond en fait à un mouvement de fond indépendant du processus du regroupement paroissial, mais en rapport avec l'émergence de nouveaux comportements sociaux plus parti-

cipatifs. Le public de l'Église a aussi changé : s'il y a moins de pratiquants, ils sont plus exigeants sur les contenus et attendent des services plus nombreux et d'un autre type. On est ainsi passé d'un système de services dispensés (pour suivre un parallèle avec les services publics locaux) à un système où prévalent la participation et la prise en charge, la délégation et l'engagement, même si la responsabilité formelle demeure réservée au clergé. Mais la figure du prêtre a aussi changé de façon radicale. Il n'est plus l'unique gestionnaire de la vie paroissiale, puisqu'il en est devenu en quelque sorte un responsable-délégué de tâches confiées aux laïcs. Les modèles qui se diffusent sont ceux de la co-responsabilité, dans lequel le prêtre tend à devenir un animateur-référent, assurant des services co-produits avec la communauté des paroissiens. Par analogie métaphorique, on peut y voir l'émergence d'un nouveau modèle de gouvernance dans lequel la figure de la communauté tend à prendre le dessus sur celle de la paroisse, du fait du développement du co-partage des responsabilités et des décisions. Dans ces conditions, l'Église va-t-elle vers une organisation communautaire de base, auto-organisatrice des services ? Ou conservera-t-elle un mode de fonctionnement qui continuera à déléguer la charge de services aux seuls prêtres sous le contrôle étroit des échelons hiérarchiques du diocèse ?

Pour l'instant, les pratiques locales montrent que les acteurs locaux de la base composent des arrangements de façon pragmatique. La cohabitation de situations contrastées, plurielles ou hybrides, selon les diocèses et les contextes locaux, témoigne d'une certaine prise de distance avec les principes énoncés par les évêques.

## Vers une remise en cause de l'institution ?

Cependant, face à cette redéfinition pragmatique des rôles et compte tenu de l'évolution démographique du clergé, l'Église pourra difficilement faire l'économie d'une réflexion de fond et d'une prise de position. Pour l'instant, son attitude apparaît floue et frileuse, comme si elle refusait de prendre en compte les réalités, tout en laissant une certaine marge de manœuvre pour les arrangements locaux. Ainsi, si elle a consenti à autoriser la tenue d'assemblées sans prêtre, cette concession paraît avoir été accordée à contre cœur ou par nécessité. Elle est présentée davantage comme une disposition d'exception que comme l'amorce d'une évolution de fond, et on a même l'impression d'un certain raidissement ou retour en arrière de l'institution sur ce point.

Il peut ainsi sembler paradoxal que ce sujet n'ait pas été au centre de la question du regroupement paroissial. Mais ce paradoxe n'est peut être qu'apparent. En optant pour le regroupement paroissial, c'est bien

autour de la présence et du rôle du prêtre qu'a été construite la nouvelle maille territoriale, plutôt que sur la réalité des communautés de laïcs. On aurait pu imaginer, en effet, particulièrement dans les zones urbaines, un regroupement des fonctions sacerdotales et laisser fonctionner un certain nombre de services dans le cadre de anciennes paroisses et sous la responsabilité des laïcs, au plus près des communautés. Mais pour l'institution, cette formule présentait sans doute l'inconvénient majeur d'accorder trop d'importance et d'autonomie aux laïcs.

La diversité des solutions adoptées pour les relations entre nouvelles et anciennes paroisses révèle les difficultés de l'institution à avancer des solutions tranchées. Doit-elle organiser tous les services à l'échelle des nouvelles paroisses ou bien maintenir des activités dans les anciennes paroisses? Autrement dit, faut-il choisir un modèle centralisé ou un autre de type fédéral, délégué ou démultiplicateur?

Là encore, tous les cas de figure sont présents, mais le second est le plus fréquent. Il est en effet souhaité par la majorité des pratiquants et des membres du clergé qui font de la résistance et apprécient l'intérêt de conserver une présence, une animation, des liens ainsi que des services de proximité. La solution la plus souvent retenue est de maintenir des « relais » ou des antennes qui continuent d'assurer une partie des services. Mais on est alors renvoyé aux questions évoquées plus haut : comment assurer un service équivalent sur un territoire regroupé avec moins de prêtres? Quelles activités faut-il continuer d'assurer dans ces relais et qui les assure? Les prêtres, que les regroupements ont transformés en « curés volants », ou les laïcs? Là encore, les solutions retenues font l'objet d'arrangements hybrides et de modèles locaux différenciés, en fonction des moyens mobilisables.

## Vers une diversification des modèles ?

Les transformations qui affectent le champ des services publics locaux peuvent aider à la compréhension des évolutions auxquelles l'Église est confrontée. Il faut rappeler que ces services ont été construits selon une conception française qui se voulait globale et intégratrice, articulant des structures institutionnelles, des régimes juridiques et idéologiques<sup>6</sup>. Cette conception apparaît essentiellement substantialiste dans la mesure où la puissance publique décidait de ce qui relevait de l'intérêt public et donc des services publics. Or l'évolution des différents secteurs publics montre que la nature de cet intérêt public et de l'action publique sont aujourd'hui souvent remis en cause. Il en est de même des limites avec la sphère privée des individus et avec les secteurs marchands. De la même façon, on peut considérer que l'organisation de l'Église catholique a

correspondu à des équilibres et des compromis historiquement datés qui sont en train d'évoluer. La conception substantialiste et universaliste de l'Église catholique, romaine et universelle, proposait un modèle d'organisation standardisé qui s'adressait de façon identique à tous les fidèles, dans une position très largement dominante vis-à-vis de la société civile. Elle fonctionnait selon une espèce de pacte social tacite qui avait distribué les rôles une bonne fois pour toutes entre le



*Animation paroissiale et concert.*

clergé et les fidèles. Le clergé assurait un service global des missions proprement religieuses et pastorales, mais aussi les autres missions périphériques dans une sorte de contrat territorialisé à travers les paroisses.

Aujourd'hui, cette conception substantialiste de l'Église est fortement contestée de l'intérieur et s'avère inadaptée aux nouvelles réalités. Elle l'est dans ses dogmes, pour définir ce qui relève de la foi, de la morale ou des consciences individuelles, du spirituel et

6. Voir Gariépy M., Marié M., (1997), *Ces réseaux qui nous gouvernent?*, Éd. L'Harmattan, et en particulier la contribution de H. Coing, « La notion de service public ».

du temporel, du partage des rôles entre clercs et laïcs. Elle l'est aussi avec l'émergence des communautés qui revendiquent le droit à la parole et à une cogestion effective. La conception globale et intégratrice est également mise à l'épreuve dès lors que s'instaure une disjonction partenariale entre les agents qui remplissent les missions proprement religieuses (le clergé) et ceux qui assurent les missions périphériques (les laïcs). L'Église doit ainsi trouver de nouveaux équilibres et de nouveaux compromis. Elle ne peut continuer à proposer des réponses uniformes aux attentes, mais doit s'adapter à la diversité des demandes.

Elle se trouve en fait placée devant un dilemme qui génère des attitudes souvent contradictoires : soit tenter de conserver un modèle d'action plutôt uniforme, sinon universel, s'efforçant de réduire et d'intégrer les différences, avec le risque de voir partir un certain nombre de ses fidèles ; soit proposer des réponses différenciées selon les « services » dispensés, les publics, les communautés ou les territoires, au risque d'affaiblir son unité. À ce jour, les réponses à ces questions n'ont pas été apportées de façon claire : il semble que c'est davantage sur le terrain que se construisent des arrangements locaux.

La recomposition des paroisses s'inscrit ainsi dans les questionnements plus généraux des réorganisations institutionnelles et territoriales, ainsi que de la redéfinition du contenu et des modalités des services aux populations. Mais derrière ces questions et au-delà des spécificités particulières au champ de la religion, c'est bien la transformation de la nature du rapport entre l'institution Église « prestataire de service » et le « public » qui apparaît comme l'enjeu le plus important. Dans cet exercice de re-territorialisation et de recomposition institutionnelle, l'Église se révèle paradoxalement moins dogmatique et universaliste que la République, lorsque celle-ci intervient sur des champs comparables. Elle agit en laissant davantage d'autonomie aux diocèses et souvent aux communautés locales, même si les cas de gestion plus dirigiste, voire autoritaire, sont aussi présents. Cette orientation qu'on pourrait presque qualifier de « basiste » paraît procéder, dans la majorité des cas, moins d'une position de principe, que d'une adaptation aux contingences, aux moyens et aux jeux des acteurs sociaux locaux.

**Marc Bonneville**

## BIBLIOGRAPHIE

Ascher F., (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.

Auby J.-F., (1982), *Les services publics locaux*, Paris, PUF, Que sais-je?, n° 2023.

Bertrand J.-R., Muller C. (dir.), (1999), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan.

Chalas Y., Dubois-Taine G. (dir.), (1997), *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.

Chalas Y., (2000), *L'invention de la ville*, Paris, Economica.

Chevalier J., (1987), *Le service public*, Paris, PUF, Que sais-je?, n° 2359.

Delumeau J. (dir.), (1993), *Le fait religieux en France*, Paris, Fayard.

Elineau D., (2000), *Église, sociétés et territoires : paroisses et paroissiens dans les pays de la Loire*, thèse de Géographie sociale, Université du Maine.

Gariépy M., Marié M., (1997), *Ces réseaux qui nous gouvernent?*, Paris, L'Harmattan.

Le Bras H., (1976), *L'église et le village*, Paris, Flammarion.

Padioleau J.-G., (1999), « Les services collectifs post-modernes de proximité : institution ou organisation? », projet de recherche pour le compte du Programme Ville.

Palard J., (1999), « Institution religieuse et recomposition territoriale », in Bertrand J.-R., Muller C. (dir.), *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Petit S., (2001), *Les services publics locaux. Territoires et modèles de l'action publique*, thèse pour l'Habilitation à diriger des recherches, Université Lumière-Lyon 2, IUL.

Potel J., (1994), *L'Église catholique en France*, Paris, Desclée de Brouwer.

Voye L., (1973), *Sociologie du geste religieux*, Bruxelles, Éditions ouvrières.

Wiel M., (1999), *La transition urbaine*, Liège, Éditions Mardaga.

**Marc Bonneville** est professeur de géographie à l'Université Louis-Lumière de Lyon et directeur de l'Institut d'urbanisme de Lyon.